

Quand on reparle du CCE...

Vous avez sans doute récemment parcouru un certain nombre de tracts distribués par la CGT qui fait état de la situation désespérée dans laquelle se trouve désormais le CCE, géré par ses élus. Et bien sûr, ces publications accablent avant tout notre CE : le CE Lignes.

Tout d'abord un petit rappel :

La saga du CCE, car c'en est une, commence avec la création du CE Lignes en 1995, époque à laquelle le CCE recevait l'ensemble des subventions sociales de l'entreprise et les répartissait à sa guise au détriment des PN. A un bout de la chaîne, les PN touchaient 1.92 € par repas et 120 € par agent et par an pour les œuvres sociales, quand à l'autre bout c'était 7 € et 1700 € !

Cette disparité ne pouvait être acceptée et à trop la maintenir et à vouloir la justifier, après des procès retentissants, les responsables du CE Lignes obtinrent l'application enfin normale de la loi sur les flux financiers entre CE et CCE, abusivement nommée dans le même esprit de désinformation, « inversion des flux ». A partir de 2004, le CE Lignes perçut ainsi directement ses subventions !

Les autres CE, issus du découpage de l'entreprise opéré par Christian Blanc en 1995, continuèrent à verser leurs subventions au CCE dirigé entre 1999 et 2007 par la CGT. Ce fut Versailles : pléthore de personnels, propriétés inutilement coûteuses, absence de gestion, avantages divers à quelques *happy few*, achats incohérents avec les besoins réels, etc.

Pourtant, pendant près de dix ans, les navigants au nom de la solidarité d'entreprise ont égalisé la subvention par agent en reversant une part importante de leurs ressources. Dans cette affaire, n'oublions pas qu'il ne s'agissait en aucun cas d'une obligation légale mais bien d'un choix, traduit dans un accord, qui devait permettre au CCE de s'engager dans une réforme économique.

Hélas, à force de dépenser toute son énergie depuis 2004 à essayer de convaincre Direction, justice et salariés que tout était de la faute du CE Lignes, au lieu de se consacrer comme nous l'avons fait à structurer, à gérer, à redistribuer au mieux les subventions perçues, au lieu de penser d'abord aux 33.000 agents des sept CE plutôt qu'aux quelques 950 employés du CCE et des CE, la CGT a repoussé les impératives réformes, les nécessaires changements, masqué ses emprunts, s'est endettée au-delà du raisonnable, édifiant une structure de plus en plus improductive puisque absorbant à elle seule de plus en plus de subventions. Bien sûr, elle a longtemps pu compter sur une Direction qui porte aussi une part de responsabilité dans ce naufrage (voir plus loin).

SNPL AF ALPA

Le Dôme – Bât 5 – 5, rue de la Haye - BP 19955 - 95733 ROISSY CDG CEDEX
Tél. : 01.49.89.24.31/22 - Fax : 01.49.89.24.39 - Email : baf@snpl.com

Les navigants se sont trouvés dans une situation où ils versaient au CCE des millions en solidarité avec le reste des salariés de la compagnie, sans que ceux-ci en profitent. Ces millions étant absorbés par une « structure » dévorante. Logique pour la CGT : lorsque le CCE recevait de la Direction des subventions supplémentaires, ce dernier refusait de les comptabiliser comme telles dans la répartition, de façon à recevoir plus de solidarité de la part du CE Lignes. De plus, également pour aider le CCE, pendant des années le CE Lignes a subventionné ses agents pour leur permettre d'aller dans les sites de vacances du CCE, mais celui-ci a pratiqué des coûts prohibitifs et ne justifiait plus par ses factures le montant des subventions qu'il demandait en contrepartie.

Lorsque le CCE a menacé le CE Lignes de le poursuivre en justice pour recouvrer des sommes dont il estimait avoir été dépossédé, en écartant toute solution « à l'amiable », le CE Lignes a rompu son accord de solidarité, tant on ne peut être solidaire de quelqu'un qui vous menace !

Effectivement, le CCE depuis onze mois ne reçoit plus de solidarité du CE Lignes, pas plus qu'il n'a eu gain de cause dans son procès à l'encontre du CE Lignes, n'arrivant pas à démontrer auprès de l'expert comptable nommé par la justice la justesse de ses factures !

Il est certain que cette situation pèse sur le CCE, et à ce titre, il aurait été judicieux que les dirigeants du CCE réfléchissent avant d'attaquer en justice leur partenaire, pour se retrouver dans la situation actuelle.

Aujourd'hui les agents sol commencent à comprendre combien la propagande acharnée de la section CGT Air France ne servait qu'à détourner l'attention de la vraie nature des problèmes du CCE : la prodigalité sélective, la gestion calamiteuse et incompétente.

Les dernières cartouches financières consistant à brader le patrimoine dans une fiducie ruineuse pour sauver le soldat CCE ont fait long feu. Et avec 12 des 17 ME reçus, disparus en fumée en moins de cinq mois, la CGT qui refuse tout véritable plan de redressement, est dos au mur.

Et le roi est nu !

Une véritable inquiétude :

Alors, au moment où la Direction nous impose des plans d'économies au nom de l'austérité impérative, où elle revoit à la baisse nombre d'avantages de ses salariés en appelant au sacrifice pour le sauvetage de l'entreprise, les salariés comprendraient mal un nouvel arrangement consistant à porter à bout de bras une instance captatrice, outrageusement dispendieuse et incapable de remplir une mission pourtant simple : redistribuer au mieux des intérêts des salariés de la compagnie une véritable manne qui place les CE d'Air France parmi les plus richement dotés de France !!!

Le risque existe en effet car il y a déjà cinq millions d'Euros, distribués en dehors des subventions et présentés comme des protocoles locaux de restauration sous la rubrique 711 du Bilan Social. Cinq millions sur lesquels le CE Lignes, qui fournit plus de 24 % des repas de l'entreprise, reconnaît percevoir 244.000 € soit 5 %. Cinq millions dont l'augmentation annuelle est de 14 % sans qu'il soit possible pour l'heure d'en connaître la destination.

Nul doute que des explications seront utiles pour rassurer la population PN quant à la destination future des économies obtenues grâce à la signature d'accords récents.

Vos représentants SNPL AF ALPA du CE Lignes

Jean-Yves Quinquenel	Michel Delli-Zotti
Paul Farges	Eric Masdupuy
Michel Soubrouillard	Laurent Becquet

Avec le soutien du Bureau SNPL AF ALPA.